



Le Congé individuel de formation (CIF) : Ça marche ! Je m'engage pour le sauver.

mardi 21 novembre 2017, par [Bariaud](#)

Le CIF est un droit exceptionnel.

C'est l'unique moyen de partir en formation de longue durée (jusqu'à 1200 heures) :

- la seule initiative du salarié ;
- pendant le temps de travail ;
- en gardant son salaire ;
- en ayant la garantie de retrouver son poste à l'issue de la formation.

Il permet de réaliser un projet vraiment personnel même s'il ne correspond ni à son emploi actuel, ni à l'activité de son entreprise.

L'employeur n'a rien à dire sur le choix et le contenu de la formation.

Dans le projet de réforme sur la formation professionnelle présenté le 15 novembre, le gouvernement veut le supprimer pour le fondre avec le compte personnel de formation (CPF) qui ne permet d'accéder, de sa propre initiative, qu'à des formations courtes (150 heures) et en dehors du temps de travail.

Pour des formations sur le temps de travail ou des formation plus longues et il faut l'aval de l'employeur y compris sur le contenu de formation.

Depuis sa création plus d'un million de salariés ont pu accéder au CIF.

Si vous avez bénéficié d'un CIF ou si vous envisagez d'en bénéficier, si un de vos proches en a bénéficié ou compte en bénéficier, signez et faites signer cette pétition.

Le CIF est menacé, je m'engage pour le sauver !

[Signer la pétition](#)